

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers  
en exercice : 9  
Présents : 8  
Votants : 8

**L'an deux mil vingt-cinq,  
le 20 mai** à dix-neuf heures,  
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance  
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 14/05/2025

**Présents** : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr  
JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3<sup>ème</sup> adjointe, MM. PANNETIER  
Stéphane, RICHARD Guy et TELLIER Adrien, Mme ADET Florence

**Absent** : MM. LÉVEILLÉ David

M. PANNETIER Stéphane a été désigné secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/14 :**

**ENVIRONNEMENT - Projet d'arrêté préfectoral de protection du biotope –**

**Exposé des motifs**

**1 - Protection du biotope d'une espèce protégée**

Afin de garantir l'équilibre biologique et la conservation du biotope nécessaire à la reproduction, au repos  
et à la survie de l'espèce Noctule commune (*Nyctalus noctula*).

**2 - Périmètre de protection de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)**


Le périmètre de la zone de protection de biotope, d'une superficie globale de 26,54 ha, concerne les  
parcelles suivantes :

<i>Commune</i>	<i>N° de parcelle</i>	<i>Surface (ha)</i>
Saint-Pierre-sur-Erve	D106	2,7868
Saint-Pierre-sur-Erve	D105	0,0065
Saint-Pierre-sur-Erve	D34	1,1401
Saint-Pierre-sur-Erve	D35	0,7568
Saint-Pierre-sur-Erve	D36	0,0358
Saint-Pierre-sur-Erve	D91	1,2507
Saint-Pierre-sur-Erve	D72	0,7606
Saint-Pierre-sur-Erve	D137	1,4536
Saint-Pierre-sur-Erve	D96	0,1176
Saint-Pierre-sur-Erve	C221	0,0626
Saint-Pierre-sur-Erve	C216	0,048

Le périmètre de protection et d'arrêté préfectoral a été établi par le service Eau et biodiversité, unité  
Faune sauvage, nature et biodiversité de la Direction départementale des Territoires de la Mayenne.  
Le périmètre est délimité sur la carte annexée (Annexe 1).

### 3 - Procédure

L'avis de la commune sur le présent projet est nécessaire dans le cadre de la procédure administrative de création de l'APPB.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025  
Reçu en préfecture le 06/06/2025  
Publié le   
ID : 053-215302480-20250520-20250520\_14-DE

Après délibération du Conseil municipal de Saint-Pierre-sur-Erve, la DDT 53 consultera le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel (CSRPN) et la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

### 4 - Contenu de l'APPB

Les articles de l'arrêté de protection du biotope prévoient des mesures de protection sur le périmètre de protection délimité. Le non-respect de ces dispositions est passible des sanctions prévues par l'article R. 415-1 du Code de l'environnement.

*Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis sur le périmètre de protection et sur les prescriptions fixées par le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (Annexes 1et 2).*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **EMET** un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope, au périmètre de protection, ainsi qu'aux mesures de protection envisagées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

